

Conditions générales de réservation du musée Camille Claudel

La réservation d'un créneau de visite est conditionnée à l'acceptation des présentes conditions générales de réservation.

Les horaires de visite

Les groupes sont reçus sur réservation uniquement du mardi au vendredi :

- groupes avec guide-conférencier du musée : à partir de 10h ;
- tous les autres groupes : à partir de 11h ;
- dernier départ de visite 1h30 avant la fermeture, sauf dérogation du chef d'établissement.

Les groupes doivent se présenter au musée à l'heure indiquée sur le contrat de réservation. Ils sont admis dans le musée sur présentation de ce contrat.

L'effectif des groupes

L'effectif de chaque groupe ne peut dépasser 10 personnes, accompagnateurs compris.

Confirmation de réservation

La réservation est confirmée par l'envoi de la part du musée Camille Claudel d'un mail de confirmation accompagné du contrat de réservation signé à présenter le jour de la visite.

Retard

En cas de retard, l'accès au musée n'est pas garanti mais le forfait de visite est dû dans son intégralité. Si le retard est inférieur à une heure, la visite peut être décalée, écourtée proportionnellement au retard ou le circuit de visite modifié. Si le retard est supérieur à une heure, la visite est annulée et une visite libre peut être proposée.

Les modalités de paiement

Le tarif de groupe est accordé à condition que le règlement s'effectue pour l'ensemble du groupe en un paiement global.

Règlement le jour de la visite : en espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre de « Régie de recettes du musée Camille Claudel ». Aucune demande de règlement différé ne sera acceptée le jour-même. Tout règlement différé (mandat administratif ou bon d'échange) doit au préalable être validé par le musée. La facture est à régler dans un délai de 30 jours suivant la visite.

Les conditions de visite de groupe

Les groupes sont conduits par un responsable qui s'engage à faire respecter l'ensemble des articles du règlement de visite ci-joint. Il est l'interlocuteur unique de l'équipe du musée.

Les groupes doivent respecter la fluidité de visite de l'ensemble des visiteurs. Selon l'affluence, il pourra leur être demandé de se fractionner ou d'adapter leur circuit de visite afin de faciliter la circulation des autres visiteurs.

Droit de parole

Sur réservation d'un droit de parole, les personnes désignées ci-après sont autorisées à prendre la parole dans les salles du musée :

- les conservateurs des musées de France ;

- dans le cadre de leurs fonctions, les chargés de missions et les chargés de conférences des musées de France ;
- les personnes titulaires d'une carte professionnelle de guide-conférencier en cours de validité ;
- les conférenciers étrangers bénéficiant d'une autorisation préfectorale ou ministérielle ;
- les animateurs agréés par le Centre des monuments nationaux ;
- les enseignants conduisant des élèves;
- les personnes individuellement autorisées par le conservateur.

L'annulation par le groupe

Les demandes d'annulation doivent être faites au plus tard 10 jours avant la date de visite. Elles doivent être notifiées par écrit et seront suivies de l'envoi d'un accusé de réception.

Des frais d'annulation sont applicables dans les conditions suivantes :

- plus de 10 jours avant la visite : pas de frais d'annulation ;
- dans les dix jours avant la visite : facturation de la prestation réservée dans son intégralité.

L'annulation par le musée Camille Claudel

Le musée se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure, fortuits ou d'ordre exceptionnel l'y contraignent,

Dans cette hypothèse, le musée ne saurait être tenu pour responsable et une autre date de visite serait proposée au groupe.